



Europäisches Patentamt
European Patent Office
Office européen des brevets



(11) Numéro de publication : **0 432 005 A1**

(12)

DEMANDE DE BREVET EUROPEEN

(21) Numéro de dépôt : **90403312.3**

(51) Int. Cl.⁵ : **F41B 15/02**

(22) Date de dépôt : **23.11.90**

(30) Priorité : **08.12.89 FR 8916236**

(43) Date de publication de la demande :
12.06.91 Bulletin 91/24

(84) Etats contractants désignés :
BE CH DE ES GB IT LI NL

(71) Demandeur : **Floquet, Alain José**
5, rue Victor
F-91350 Grigny (FR)

(72) Inventeur : **Floquet, Alain José**
5, rue Victor
F-91350 Grigny (FR)

(74) Mandataire : **Vander-Heym, Serge**
CABINET R. VANDER-HEYM 172, Boulevard
Voltaire
F-75011 Paris (FR)

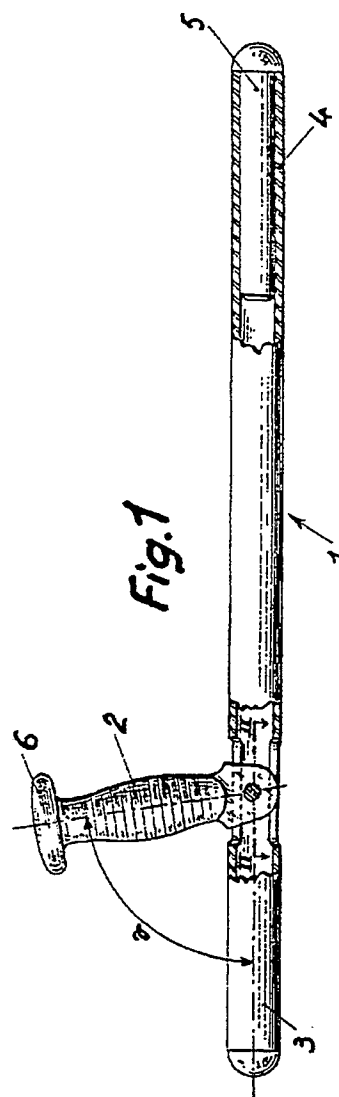
(54) **Perfectionnements aux tonfas.**

(57) Perfectionnements aux tonfas caractérisés en ce que la poignée (2) est inclinée par rapport au corps (1) et forme un angle aigu avec l'axe du talon (3).

Des moyens sont prévus pour faire varier l'inclinaison de la poignée (2).

L'extrémité de la pointe (4) comporte une masse additionnelle (5).

La poignée (2) présente à son extrémité un élargissement (6).



EP 0 432 005 A1

La présente invention est relative à des perfectionnements aux tonfas.

Initialement un tonfa désigne un outil aratoire utilisé en Asie pour "battre" le riz, et il se présente sous la forme d'un bâton court comportant, perpendiculairement à son axe, une poignée située sensiblement vers le tiers de l'une de ses extrémités.

Très rapidement, cet outil fut détourné de sa vocation première et utilisé comme arme d'attaque et de défense. Des techniques appropriées furent développées afin d'accroître l'efficacité, de cet instrument et des écoles d'arts martiaux se créèrent.

Sans décrire en détail les subtilités relatives au maniement de cet instrument, il faut savoir qu'il est tenu par sa poignée, le corps dudit instrument étant disposé vers le bord cubital du bras. De cette façon, il est possible, par une rotation de l'instrument, de le placer soit dans le prolongement du bras soit le long de ce dernier.

Le débutant qui désire s'initier au maniement de cet instrument doit donc apprendre à maîtriser ce mouvement de rotation afin d'éviter lors du retour que le bras, qui tient l'instrument, soit frappé par ce dernier. Seule une longue pratique permet d'éviter cet inconvénient qui résulte de la position normale de la main fermée par rapport à l'axe de l'avant-bras.

Le problème ci-dessus revêt une double importance car, en premier lieu, il décourage les débutants et, en second lieu, il allonge le temps nécessaire à la formation des personnels spécialisés qui, dans le cadre de leur activité, peuvent être amenés à utiliser cet instrument comme les fonctionnaires de police par exemple.

La présente invention, qui remédie à ces inconvénients, est remarquable en ce que la poignée de l'instrument forme un angle aigu avec la portion la plus courte de ce dernier.

D'autres caractéristiques ressortiront mieux par la description qui va suivre, faite en se référant au dessin annexé, à titre d'exemple indicatif seulement, sur lequel :

- la figure 1 est une vue en élévation de l'instrument de l'invention ;
- la figure 2 est une vue en coupe effectuée selon la ligne II-II de la figure 1 ;
- les figures 3 et 4 sont des vues, à plus petite échelle, montrant les deux positions fondamentales de l'instrument par rapport au bras de l'utilisateur.

En se reportant au dessin on voit, que, de la façon connue, le tonfa est constitué par un corps 1, de forme allongée, comportant au tiers environ de sa longueur une poignée 2 délimitant deux parties 3 et 4 dénommées ci-après "talon" et "pointe".

Selon l'invention, l'axe de la poignée 2 forme avec l'axe du talon 3 un angle α de l'ordre de 80° environ.

Dès lors, lorsque l'instrument passe de la position

représentée sur la figure 3 à celle montrée sur la figure 4, la pointe 4 se positionne naturellement au large de l'avant-bras de l'utilisateur. Ce résultat peut être obtenu avec un tonfa classique mais au prix d'une flexion précise du poignet qui nécessite un long apprentissage.

Selon une variante, l'inclinaison de la poignée 2 peut être modifiée. Une telle possibilité est particulièrement avantageuse pour juger de l'habileté de l'utilisateur. Les figures 1 et 2 illustrent un mode de réalisation du dispositif permettant d'atteindre ce résultat mais d'autres moyens peuvent être utilisés.

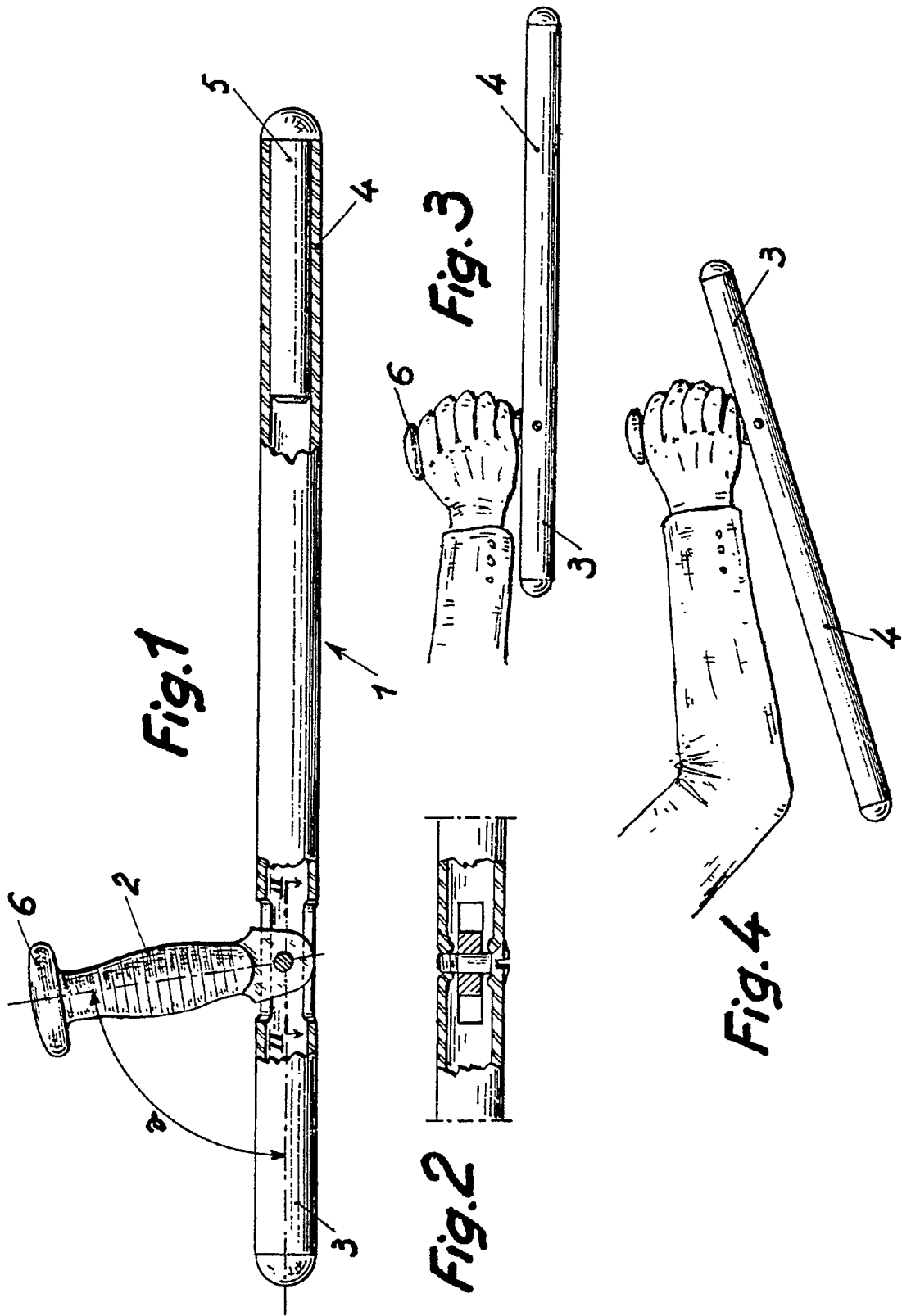
Selon une autre caractéristique de l'invention, et afin d'accroître l'efficacité de l'instrument, une masse additionnelle 5 est prévue à l'extrémité de la pointe 4. Cette masse permet d'augmenter la vitesse de rotation de l'instrument.

Bien entendu, la présente invention ne se limite pas au mode de réalisation décrit et représenté mais s'étend, au contraire, à toutes variantes de formes, matières et dimensions.

C'est ainsi que l'extrémité de la poignée 2 peut présenter un élargissement 6 susceptible de protéger les phalanges de l'index et du pouce de l'utilisateur.

Revendications

1. Perfectionnements aux tonfas caractérisés en ce que la poignée (2) est inclinée par rapport au corps (1) et forme un angle aigu avec l'axe du talon (3).
2. Perfectionnements aux tonfas selon la revendication 1, caractérisés en ce que des moyens sont prévus pour faire varier l'inclinaison de la poignée (2).
3. Perfectionnements aux tonfas, selon l'une quelconque des revendications 1 et 2, caractérisés en ce que l'extrémité de la pointe (4) comporte une masse additionnelle (5).
4. Perfectionnements aux tonfas, selon l'une quelconque des revendications 1 à 3, caractérisés en ce que la poignée (2) présente à son extrémité un élargissement (6).





Office européen
des brevets

RAPPORT DE RECHERCHE EUROPEENNE

Numero de la demande

EP 90 40 3312

DOCUMENTS CONSIDERES COMME PERTINENTS			
Catégorie	Citation du document avec indication, en cas de besoin, des parties pertinentes	Revendication concernée	CLASSEMENT DE LA DEMANDE (Int. Cl.5)
A	EP-A-0 332 894 (H. ASHIHARA) * Abrégé; colonne 1; colonne 2, lignes 1-31; colonne 5, lignes 37-58; figures 1-3,9,10 *	1,3	F 41 B 15/02
A	US-A-4 752 072 (PARSONS) * Colonne 2, lignes 42-45; figures 1,2 *	3	
A	DE-A-3 808 362 (BOPP) * Figures 1,3,4,7 *	4	
A	US-A-4 479 171 (MAINS) * Figures 1,7,6 *	4	
A	US-A-4 109 912 (ZENTMYER)		
A	US-A-4 703 932 (T. KUBOTA)		
			DOMAINES TECHNIQUES RECHERCHES (Int. Cl.5)
			F 41 B
Le présent rapport a été établi pour toutes les revendications			
Lieu de la recherche LA HAYE		Date d'achèvement de la recherche 22-02-1991	Examineur RODOLAUSSE P.E.C.C.
CATEGORIE DES DOCUMENTS CITES X : particulièrement pertinent à lui seul Y : particulièrement pertinent en combinaison avec un autre document de la même catégorie A : arrière-plan technologique O : divulgation non-écrite P : document intercalaire T : théorie ou principe à la base de l'invention E : document de brevet antérieur, mais publié à la date de dépôt ou après cette date D : cité dans la demande L : cité pour d'autres raisons & : membre de la même famille, document correspondant			

EPO FORM 1503 03.82 (P4402)